

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2024

**L'an deux mil vingt-quatre
Le vingt-huit mars**

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 025-200082758-20240328-2024_03_26-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 02/04/2024

Convocation du Conseil du
15/03/2024

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 18
Ayant donné
procuration : 4

Résultat du vote :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Anne HENRY, excusée, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE ; M. Patrice PRETOT, excusé, pouvoir à M. Christophe FAIVRE-PIERRET ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

DCM : n° 2024-03-26

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET COMMUNAL

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2024 – budget communal – qui présente la vue générale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	231 800.00
12	Charges de personnel	220 000,00
14	Atténuations de produits	25 289,00
023	Virement à la section d'investissement	412 352.78
042	Opération d'ordre	45 647.22
65	Autres charges de gestion courante	508 445.28
66	Charges financières	10 000.00
67	Charges exceptionnelles	5 000.00
68	Dotations aux provisions	10 000,00
	TOTAL	1 468 534.28

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 025-200082758-20240328-2024_03_26-DE

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	660 089.43
013	Atténuation de charges	10 000.00
70	Produits des services	27 000,00
73	Impôts et taxes	93 900.00
731	Fiscalité locale	544 000.00
74	Dotations et participations	326 000.00
75	Autres produits de gestion courante	121 000.00
77	Produits exceptionnels	0.00
78	Reprises sur provisions	2 049.85
	TOTAL	1 784 038.88

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	362 787.80
16	Remboursement d'emprunts	126 500.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	694 500.00
23	Immobilisations en cours	0.00
27	Autres immobilisations financières	53 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	1 266 787.80

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	412 352.78
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	45 647.22
1068	Dotations fonds divers	362 787.80
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	117 000.00
13	Subventions d'investissement	329 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	1 266 787.80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget communal – pour l'année 2024 à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance sus dite.

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

